

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE et le cinq du mois d'avril, 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'Office de Tourisme, sous la Présidence de de Monsieur MATHERON Alain, Maire.

Présents : MM. MATHERON, GAILLARD, BONNIOT, MONGEON, PIERSON, BERNARD, BERMOND, ORAND, PEYRICHOU, CARMEL, TISSEYRE, PARRON.

Absent(s) : MM. LEFEBVRE, GARCIA, REBOUL.

Pouvoir(s) : MM. LEFEBVRE à CARMEL, GARCIA à TISSEYRE.

MM. PEYRICHOU Marie-France a été nommé(e) secrétaire.

Début de la séance : 20h00

Délibérations

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} mars 2016**
Approuvé sans réserve.

N° 2016-16 Compte de Gestion 2015 – budget annexe chaufferies

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte.

Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Considérant la concordance des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif 2015, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015.

N° 2016-17 Compte Administratif 2015 - budget annexe chaufferies

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif qui s'établit comme suit :

Section Investissement		Section Fonctionnement	
Recettes :	34 356,51 €	Recettes :	95 761,24 €
Dépenses :	1 208,27 €	Dépenses :	62 253,08 €
Résultat N-1:	- 1 265,51 €	Résultat N-1:	209 545,16 €
Résultat de clôture :	+ 31 882,73 €	Résultat de clôture :	+ 243 053,32 €

Après en avoir délibéré et hors la présence du Maire, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte administratif ainsi présenté.

N° 2016-18 Affectation du résultat – budget annexe chaufferies

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide de reporter:

- + 31 882,73 € en section d'investissement,
➤ + 243 053,32 € en section de fonctionnement.

N° 2016-19 Budget Primitif 2016 du budget annexe Chaufferies

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2016 du budget annexe Chaufferies, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 552 609 € et comme suit :

Section de fonctionnement	302 263,00 €
Section d'investissement	250 346,00 €

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget annexe Chaufferies, exercice 2016, à la somme de 552 609,00 €.

N° 2016-20 Compte de Gestion 2015 – budget annexe service du bois

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte.

Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Considérant la concordance des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif 2015, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015.

N° 2016-21 Compte Administratif 2015 - budget annexe service du bois

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif qui s'établit comme suit :

Section Investissement		Section Fonctionnement	
Recettes :	54 205,74 €	Recettes :	168 545,89 €
Dépenses :	60 322,09 €	Dépenses :	108 688,21 €
Résultat N-1 :	+ 49 153,68 €	Résultat N-1 :	+ 713 778,94 €
Résultat de clôture :	+ 43 037,33 €	Résultat de clôture :	+773 636,62 €

Après en avoir délibéré et hors la présence du Maire, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte administratif ainsi présenté.

N° 2016-22 Affectation du résultat – budget annexe service du bois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide de reporter:

- + 43 037,33 € en section d'investissement,
- + 773 636,62 € en section de fonctionnement.

N° 2016-23 Budget Primitif 2016 du budget annexe service Bois

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2016 du budget annexe service Bois, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 170 337,00 € et comme suit :

Section de fonctionnement	994 071,00 €
Section d'investissement	176 266,00 €

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget annexe service Bois, exercice 2016, à la somme de 1 170 337,00 €.

N° 2016-24 Compte de Gestion 2015 – budget annexe service des eaux

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte.

Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Considérant la concordance des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif 2015, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015.

N° 2016-25 Compte Administratif 2015 - budget annexe service des eaux

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif qui s'établit comme suit :

Section Investissement		Section Fonctionnement	
Recettes :	281 472,96 €	Recettes :	140 781,17 €
Dépenses :	200 828,04 €	Dépenses :	132 725,55 €
Résultat N-1 :	- 596 809,04 €	Résultat N-1 :	0,00 €
Résultat de clôture :	- 516 164,12 €	Résultat de clôture :	+ 8 055,62 €

Après en avoir délibéré et hors la présence du Maire, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte administratif ainsi présenté.

N° 2016-26 Affectation du résultat – budget annexe service des eaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide de reporter:

- - 516 164,12 € en section d'investissement + 8 055,62 € (excédents de fonctionnement capitalisés),
- + 0,00 € en section de fonctionnement.

N° 2016-27 Budget Primitif 2016 du budget annexe service des eaux

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2016 du budget annexe Eau et Assainissement, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 833 118,00 € et comme suit :

Section de fonctionnement	153 155,00 €
Section d'investissement	679 963,00 €

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget annexe Eau et Assainissement, exercice 2016, à la somme de 833 118,00 €.

N° 2016-28 Compte de Gestion 2015 – budget commune

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte.

Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Considérant la concordance des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif 2015, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015.

N° 2016-29 Compte Administratif 2015 - budget commune

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif qui s'établit comme suit :

Section Investissement		Section Fonctionnement	
Recettes :	803 150,13 €	Recettes :	916 144,05 €
Dépenses :	795 822,06 €	Dépenses :	796 732,70 €
Résultat N-1 :	- 74 173,02 €	Résultat N-1 :	+ 293 371,72 €
Résultat de clôture :	- 66 844,95 €	Résultat de clôture :	+ 412 783,07 €

Après en avoir délibéré et hors la présence du Maire, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte administratif ainsi présenté.

N° 2016-30 Affectation du résultat – budget commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide de reporter:

- - 66 844,95 € en section d'investissement, RAR – 348 000,00 €, RAR + 135 783,00 € + 279 061,95 € (excédents de fonctionnement capitalisés),
- + 133 721,12 € en section de fonctionnement.

N° 2016-31 Taxes directes locales – taux d'imposition 2016

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2016 soit :
 - Taxe d'habitation ➡ 19,30%
 - Taxe foncière bâti ➡ 14,05%
 - Taxe foncière non bâti ➡ 58,39%
 - Cotisation foncière des entreprises ➡ 16,11%
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2016-32 Subvention de fonctionnement 2016 aux associations et autres personnes de droit privé

Monsieur le maire présente aux membres de l'assemblée délibérante les différentes demandes déposées à ce jour par les associations. Considérant la nécessité de statuer sur les attributions financières correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ décide d'attribuer les sommes suivantes aux associations comme ci-après :

NOM	MONTANT	NOM	MONTANT
SABELVIE	1 000,00 €	Comité des Fêtes	
ACHB (bibliothèque)	1 200,00 €	Les Amis de l'école de Lus	1 200,00 €
La Boule Lussoise		Syndicat d'Initiative de Lus	
Les Lucioles EVS	2 500,00 €	Chorale du Haut-Buëch	
Lus Culture	1 600,00 €	Ski Club Veynois	500,00 €
AGV		Ski Club Dévoluy	700,00 €
Club Lussois du 3 ^{ème} âge	450,00 €	Les Bouscatiers du Buëch	
RASED		Foyer ski de fond Lus	1 000,00 €

Compagnie Le Filet d'Air	1 500,00 €	Collège de Veynes	400,00 €
Les Bouscatiers	2 200,00 €	YOGANDA	400,00 €
Les Lucioles TAP	7 594,00 €	MFR 26	247,00 €
Judo Club Veynois	600,00 €	Les Amis de l'école de Lus / VS	1 300,00 €

N° 2016-33 Subvention au budget annexe Eau et Assainissement 2016

Le maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que le budget annexe de l'Eau et l'Assainissement fait l'objet d'un apport financier depuis le budget Communal.

Considérant la nécessité de statuer sur l'attribution financière correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ décide de valider l'inscription d'une somme de 19 896,00 € au titre d'une subvention d'exploitation à l'article budgétaire 657371.

N° 2016-34 Budget Primitif 2016 du budget Commune

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2016 du budget Commune, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 129 823,00 € et comme suit :

Section de fonctionnement	1 827 901,00 €
Section d'Investissement	1 301 922,00 €

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 2 contre (CARMEL, LEFEBVRE), 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget Commune, exercice 2016, à la somme de 3 129 823,00 €.

N° 2016-35 Tarifs 2016 – mise à jour

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante qu'il convient de réexaminer les différents tarifs en vigueur à ce jour.

Considérant les modifications envisagées, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide avec effet immédiat :

- de porter le tarif entrée adulte piscine à hauteur de 3,00 € par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention ;
- de porter le tarif abonnement annuel au tennis à hauteur de 35,00 € par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention ;
- de porter le tarif location gîtes période novembre à avril à hauteur de 280,00 € par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention ;
- de porter le tarif de la coupe affouagère à 100,00 € par 11 voix pour, 3 contre (BERMOND, CARMEL, LEFEBVRE), 0 abstention,
- d'approuver la mise en place d'une nouvelle facturation relative à la concession trentenaire du columbarium à hauteur de 650,00 € par 12 voix pour, 2 contre (TISSEYRE-GARCIA), 0 abstention.

N° 2016-36 Salle polyvalente – demande de subvention auprès du Département de la Drôme

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante un projet de travaux relatif à la réfection des pignons de la salle polyvalente, ceci afin de ne pas mettre en péril l'intégrité de la charpente. L'enveloppe financière globale correspondante est évaluée à 33 000 Euros HT.

Considérant la possibilité de solliciter une subvention en faveur de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide:

- de valider le projet de réhabilitation des pignons de la salle polyvalente estimé à 33 000 Euros HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de la Drôme une subvention la plus élevée possible,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Divers

Fin de la séance : 23h45